

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 997<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 2 mai 2006,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Michel D. Laurier, M. Réjean Poirier, M. Jean Sirois; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Claudette T. Cloutier, M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume, la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Administration et finances, M. Claude Léger, le vice-recteur—Recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Huy Ong, M. Jean Rouleau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Raymond Lalande, M. Sang Nguyen; une étudiante, Mme Caroline Fortin; des observateurs, Mme Christine Colin, M. Denis Marchand, Mme Louise-Hélène Richard.

INVITÉS : le vice-doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni de Paoli; des étudiants, M. Louis-Philippe Vien, M. Martin Vézina, M. Sylvain Dubé

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

Le Conseil de l'Université a procédé à la nomination de M. Raymond Lalande à la Commission des études à titre d'officier de la Faculté de médecine. On signale la fin du mandat, au 31 mai prochain, de Mme Irène Cinq-Mars, qui quittera ses fonctions de doyenne de la Faculté de l'aménagement, ainsi que des mandats de trois membres étudiants : Mme Caroline Fortin, M. Olivier Sylvestre et M. Alexandre Beaupré-Lavallée. La Commission remercie les membres sortants pour la qualité de leur participation à ses travaux. À la demande de ces personnes, la Commission accepte que les personnes appelées à les remplacer assistent à la séance d'aujourd'hui, à titre d'observateurs invités.

CE-997-1

ORDRE DU JOUR

CE-997-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 996<sup>e</sup> séance tenue le 21 mars 2006
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - Élection d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études
  - Mesures de rattrapages en raison du débrayage des professeurs (automne 2005)
  - Calendrier des séances pour l'année 2006-2007
  - Résultats des admissions et inscriptions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté des arts et des sciences
    - Département de sciences économiques
      - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences économiques, et au répertoire de cours

6. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
  - 6.1 Faculté de l'aménagement
    - École de design industriel
      - Création d'un programme de D.E.S.S. (design de jeux)
  - 6.2 Faculté des études supérieures
    - Programmes d'études internationales
      - Création du séminaire PLU 6057—«Chine contemporaine : défis et enjeux»
  - 6.3 Faculté des études supérieures
    - Programmes de biologie moléculaire
      - Création de l'option «biologie des systèmes» dans le programme de M.Sc. (biologie moléculaire)
  - 6.4 Faculté de médecine
    - Études spécialisées – Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
      - Création en anglais du «Microprogram Insurance Medicine and Medicolegal Expertise» à partir de la version française du microprogramme en médecine d'assurance et d'expertise médicolégale
  - 6.5 Faculté de médecine
    - Études spécialisées – Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
      - Création en anglais du programme de «D.E.S.S. Insurance Medicine and Medicolegal Expertise» à partir de la version française du programme de D.E.S.S. en médecine d'assurance et d'expertise médicolégale
  - 6.6 Faculté de médecine
    - Programmes de sciences biomédicales
      - Création de l'option «Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé» dans le programme de M.Sc. (sciences biomédicales)
  - 6.7 Faculté de médecine
    - Programmes de sciences biomédicales
      - Création de l'option «Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé» dans le programme de Ph.D. (sciences biomédicales)
  - 6.8 Faculté des sciences infirmières
    - Création d'un diplôme complémentaire d'infirmière praticienne (néonatalogie)
  - 6.9 Faculté des sciences infirmières
    - Modification au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), option «Infirmière praticienne»
  - 6.10 HEC Montréal
    - Création d'un programme de D.E.S.S. (gestion du patrimoine privé)
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-997-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 996<sup>e</sup> SÉANCE

CE-997-2

Le procès-verbal mentionné sera corrigé de manière à ajouter le nom du *vice-provost* à la liste des présences, et de corriger le titre de M. Roger Martin (page 3).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 996<sup>e</sup> séance tenue le 21 mars 2006, tel que corrigé.

CE-997-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-997-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 996<sup>e</sup> séance a été déposée en séance.



permanente, une augmentation d'une proportion de 3 % aux programmes de deuxième cycle des études supérieures, et une diminution d'une proportion de 5 % aux programmes de troisième cycle.

Le registraire signale que les derniers résultats relatifs aux nouvelles inscriptions montrent une augmentation d'une proportion de 0,99 %. Comparativement, les résultats de l'Université Laval montrent une augmentation d'une proportion de 5 %, et ceux de l'Université de Sherbrooke, une augmentation d'une proportion de 12 %. Les nouvelles inscriptions aux programmes de deuxième cycle des études supérieures montrent une augmentation d'une proportion de 6 % pour l'Université Concordia, une diminution d'une proportion de 4,8 % pour l'Université McGill, et une augmentation d'une proportion de 20 % pour l'Université de Sherbrooke. Les nouvelles inscriptions aux programmes de troisième cycle des études supérieures montrent une diminution pour l'ensemble des universités québécoises, à l'exception de l'Université de Sherbrooke, qui connaît une augmentation d'une proportion de 13 %.

La présidente rappelle l'importance de maintenir les efforts consacrés à la conversion des inscriptions au premier cycle en regard des programmes des études supérieures.

CE-997-5	<u>RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-997-5
CE-997-5.1	Faculté des arts et des sciences Département de sciences économiques - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences économiques, et au répertoire de cours	CE-997-5.1
<hr/>		
A-33/997 <sup>e</sup> /451, 451.1		

La vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences présente le projet mentionné. Les modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences économiques portent principalement sur l'établissement de deux orientations dans ce programme, soit une orientation générale et une orientation *honor*. L'orientation *honor* ainsi proposée veut assurer une formation plus approfondie en microéconomie, en macroéconomie et en techniques quantitatives et statistiques, en vue d'une préparation accentuée à la poursuite d'études aux cycles supérieurs. Elle correspond au segment 92 de la structure du programme, comportant un bloc de cours obligatoires et un bloc de cours à option (sur des cours avancés). Cette orientation sera réservée aux étudiants qui auront réussi au moins 54 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3, et qui conserveront une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours ECN 2040, ECN 2045, ECN 2050, ECN 2055 et ECN 2160 (bloc 01 B, obligatoire). Les modifications au répertoire de cours se posent en lien avec la création de l'orientation *honor*, par la création de quatre cours de niveau 4000, réservés à cette orientation, et par le retrait du cours ECN 3949 du programme régulier.

La vice-rectrice adjointe—Études précise que l'étude de ce projet par la Sous-commission du premier cycle a donné lieu à plusieurs échanges avec le Département, afin de déterminer la formule la mieux appropriée, en fonction des objectifs recherchés par l'orientation *honor*.

Le vote est demandé en regard de l'approbation du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, deux oppositions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences économiques —comportant l'établissement d'une orientation *honor*—, et au répertoire de cours, au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/451.

CE-997-6 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-doyenne de la Faculté des études supérieures présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.10.

CE-997-6.1 Faculté de l'aménagement CE-997-6.1  
École de design industriel  
- Création d'un programme de D.E.S.S. (design de jeux)

---

A-33/997<sup>e</sup>/453

La page portant sur la résolution du Conseil de la Faculté des études supérieures doit être remplacée dans le document de présentation; la page modifiée a été déposée en séance.

Le programme proposé de D.E.S.S. (design de jeux) vise la formation de designers de jeux qui auront atteint un niveau professionnel avancé les rendant capables d'élaborer de concepts novateurs et pertinents, en lien avec l'évolution et les transformations propres à ce domaine. La formation définie vise l'acquisition des compétences déterminantes pour la maîtrise du design de jeux, et s'appuie sur la connaissance des éléments liés à la conception et à la gestion, aux aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et à l'intégration à des équipes de développement multidisciplinaires. Le programme est constitué de cours existants, mais requiert également la création de sept nouveaux cours spécifiques au domaine du design de jeux, et distingués par le sigle DEJ.

Le dossier de présentation décrit la structure et les objectifs du programme (définis en termes d'objectifs et de compétences), et présente les éléments de réflexion liés à la justification du projet (facteurs et contexte de développement du design de jeux; situation du programme proposé en regard des contextes québécois et nord-américains), aux démarches de consultation en lien avec la préparation du projet, et à la définition des modalités du programme en regard du partenariat avec un important partenaire privé (Ubisoft), définie de manière à préserver la liberté académique et à ne pas limiter le choix des outils de développement (les outils techniques et technologiques employés pendant la formation seront des outils non exclusifs à Ubisoft, permettant un transfert des compétences des étudiants dans d'autres entreprises). La formation proposée reposera sur trois éléments fondamentaux : la notion de compétences, la place accordée aux projets et la nécessité de collaborations multiples. Ces fondements se posent en accord avec les spécificités du domaine de formation, et ont déterminé les objectifs et compétences, décrits à la page 9 du document de présentation. Le dossier de présentation présente également des précisions sur les ressources supplémentaires qui seront requises, et sur les perspectives de développement du programme (pages 10 et 11).

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à la majorité des voix.

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées.

Le stage a été situé dans un bloc à option dans la mesure où on s'attend à ce qu'une bonne proportion des étudiants de la première cohorte exerce déjà en milieux professionnels. Par ailleurs, le bloc de cours obligatoires comporte des ateliers, ainsi que l'élaboration d'un projet, lequel, dans les disciplines de l'aménagement, constitue l'axe central autour duquel est articulée la formation visée.

La définition des neuf objectifs de formation du programme a été établie en fonction du résultat de consultations diverses, auprès de spécialistes de ce domaine, de professeurs, des instances de la Faculté de l'aménagement, des partenaires, etc. Une analyse corporative a également été effectuée.

La présidente souligne la qualité du dossier de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (design de jeux), à l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/453.

CE-997-6.2	Faculté des études supérieures Programme d'études internationales - Création du séminaire PLU 6057–«Chine contemporaine : défis et enjeux»	CE-997-6.2
------------	--	------------

---

A-33/997<sup>e</sup>/454

Le projet proposé vise à assurer la disponibilité d'un séminaire sur le thème de la Chine contemporaine aux étudiants des cycles supérieurs, considérant entre autres l'intérêt suscité par cette thématique dans plusieurs domaines d'étude et de recherche. Pour les étudiants des programmes du CÉTASE, le séminaire créé permettra également de donner plus de visibilité à cette thématique dans leur formation. L'approche multidisciplinaire du séminaire permettra de l'ouvrir aux étudiants d'autres départements.

Reportant à la lettre d'appui du doyen de la Faculté des arts et des sciences, annexée au formulaire de présentation, et dans laquelle est soulevée la question de la pertinence du cours PLU 6032–*Asie de l'Est/Enjeux et place du Canada* une fois que le séminaire proposé aura été créé, il est mentionné que ce cours sera désactivé et retiré de l'annuaire, et ne figurera plus sur le guichet étudiant.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du séminaire PLU 6057–«Chine contemporaine : défis et enjeux», aux programmes d'études internationales de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/454.

CE-997-6.3	Faculté des études supérieures Programmes de biologie moléculaire - Création de l'option «biologie des systèmes dans le programme de M.Sc. (biologie moléculaire)	CE-997-6.3
------------	---	------------

---

A-33/997<sup>e</sup>/455

La page portant sur la fiche signalétique du projet doit être remplacée dans le document de présentation; la page modifiée a été transmise aux membres.

Le projet proposé vise la création d'une option portant sur un domaine de pointe de la biologie moléculaire, et dont l'objectif vise l'acquisition des concepts et de la pratique de la biologie des systèmes, en vue de la formation de personnel hautement qualifié dans ce domaine. L'établissement de ce programme permettra de répondre à une exigence découlant de l'attribution d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation–FCI, dans le cadre du développement d'infrastructures de recherche propres à la biologie des systèmes, et prévoyant le développement d'offres de formation correspondantes. Le programme constituera une formation intensive qui sera

complétée à l'intérieur d'une année, selon la structure et les modalités spécifiques de cheminement décrites dans le document de présentation.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à l'unanimité.

Plusieurs questions sont soulevées sur les modalités prévues pour le stage, sur les valeurs attribuées aux crédits du stage et sur les exigences qui en découleront sur le cheminement des étudiants. Au terme de la discussion, la Commission propose de remplacer le stage de 30 crédits par deux stages, et convient de la pertinence de demander à la Faculté de rendre compte, au terme d'une période de trois ans suivant l'implantation de l'option proposée, du cheminement des étudiants qui l'auront suivi ou complété.

La Commission demande que le stage BIM 6075, comportant 30 crédits, soit restructuré en deux stages comportant 15 crédits chacun.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option «biologie des systèmes» dans le programme de M.Sc. (biologie moléculaire), aux programmes de biologie moléculaire de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/455 modifié.

Dans le cadre de son approbation, la Commission demande que la Faculté des études supérieures, en collaboration avec la Faculté de médecine, présente, dans trois ans, un rapport à la Commission des études, sur le cheminement des étudiants suivant ce programme de M.Sc. selon l'option créée.

CE-997-6.4

Faculté de médecine  
Études spécialisées–Médecine d'assurance et expertise  
en sciences de la santé  
- Création en anglais du «Microprogram Insurance Medicine and Medicolegal Expertise» à partir de la version française du Microprogramme en médecine d'assurance et d'expertise médicolégale

CE-997-6.4

---

A-33/997<sup>e</sup>/456

La page portant sur la résolution du Conseil de la Faculté des études supérieures doit être remplacée dans le document de présentation; la page modifiée a été déposée en séance.

La proposition d'établir une version anglaise du Microprogramme en médecine d'assurance et d'expertise médicolégale –de même que celle d'établir une version anglaise du programme de D.E.S.S. en médecine d'assurance et d'expertise médicolégale, inscrite au point suivant–, se pose de manière à répondre à une demande précise, s'adressant à une clientèle ciblée. S'il apparaît problématique de définir une offre de formation qui soit offerte en anglais par une université francophone, on doit toutefois tenir compte du fait que cette modalité concerne un domaine de pointe ainsi qu'une formation exclusive à l'Université, et s'adresse à des cohortes spécifiques. L'établissement d'offres de formation en anglais est par ailleurs encadré par la Politique linguistique de l'Université; les offres de formation proposées ont été élaborées en respectant les modalités prévues par la Politique sur ces questions.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à la majorité des voix.

Il est signalé que l'opposition de membres du Conseil de la FES a résulté du fait que l'établissement d'une version anglaise de programmes apparaissait problématique, car elle se posait en contradiction avec l'orientation internationale souhaitée par l'Université, celle-ci devant plutôt donner lieu à l'affirmation de son caractère francophone et au rayonnement de ce caractère au niveau international.

Le vote est demandé en regard de l'approbation du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, deux voix contre étant inscrites,

la Commission des études approuve la création en anglais du «Microprogram Insurance Medicine and Medicolegal Expertise» à partir de la version française du Microprogramme en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale, aux Études spécialisées–Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/456.

CE-997-6.5

Faculté de médecine  
Études spécialisées–Médecine d'assurance et expertise  
en sciences de la santé  
- Création en anglais du programme de «D.E.S.S. Insurance Medicine and  
Medicolegal Expertise» à partir de la version française du programme de  
D.E.S.S. en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale

CE-997-6.5

---

A-33/997<sup>e</sup>/457

La page portant sur la résolution du Conseil de la Faculté des études supérieures doit être remplacée dans le document de présentation; la page modifiée a été déposée en séance.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à la majorité des voix.

Le vote est demandé en regard de l'approbation du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, deux voix contre étant inscrites,

la Commission des études approuve la création en anglais du programme de «D.E.S.S. Insurance Medicine and Medicolegal Expertise» à partir de la version française du programme de D.E.S.S. en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale, aux Études spécialisées–Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/457.



CE-997-6.6 Faculté de médecine CE-997-6.6  
Programmes de sciences biomédicales  
- Création de l'option «Médecine d'Assurance et expertise en sciences de la santé» dans le programme de M.Sc. (sciences biomédicales)

---

A-33/997<sup>e</sup>/458

La création d'une option «Médecine d'Assurance et expertise en sciences de la santé» dans le cadre du programme de M.Sc. (sciences biomédicales) –ainsi que dans le cadre du programme de Ph.D. (sciences biomédicales), inscrite au point suivant– veut permettre le développement des formations proposées dans ce domaine à un niveau avancé. Ces développements permettent par ailleurs de mettre en valeur une expertise propre à l'Université, et qui devient de plus en plus en demande.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à l'unanimité.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités de cheminement qui seront propres aux candidats formés à l'extérieur du Canada.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option «Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé» dans le programme de M.Sc. (sciences biomédicales), aux programmes de sciences biomédicales de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/458.

CE-997-6.7 Faculté de médecine CE-997-6.7  
Programmes de sciences biomédicales  
- Création de l'option «Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé» dans le programme de Ph.D. (sciences biomédicales)

---

A-33/997<sup>e</sup>/459

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option «Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé» dans le programme de Ph.D. (sciences biomédicales), aux programmes de sciences biomédicales de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/459.

CE-997-6.8 Faculté des sciences infirmières CE-997-6.8  
- Création d'un diplôme complémentaire d'infirmière praticienne (néonatalogie)

---

A-33/997<sup>e</sup>/460

La création d'un Diplôme complémentaire d'infirmière praticienne en néonatalogie veut essentiellement permettre de reconnaître la formation des infirmières en pratique avancée de l'Hôpital Ste-Justine (CHU Mère-Enfant) dans le cadre d'une formation structurée. Le programme sera aboli après la diplomation des étudiantes concernées.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à l'unanimité.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières remercie la Faculté des études supérieures pour le soutien apporté dans les démarches auprès du CHU Mère-Enfant. Elle explique la situation particulière des formations spécialisées d'infirmières praticiennes, déterminant en partie le fait que le programme et les cours proposés ne seront pas maintenus de manière permanente, principalement en raison du nombre très limité de candidats concernés par ces formations, et en raison du fait que les financements attendus du Ministère n'ont pas été attribués. En réponse aux questions présentées, la doyenne apporte des précisions sur le développement et sur la situation de ces formations spécialisées dans le contexte canadien, comparativement à leur développement dans le contexte québécois, et sur les difficultés liées au financement de ces formations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un diplôme complémentaire d'infirmière praticienne (néonatalogie), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/460.

CE-997-6.9

Faculté des sciences infirmières

CE-997-6.9

- Modification au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), option «Infirmière praticienne»

---

A-33/997<sup>e</sup>/461

La modification proposée au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières) option «Infirmière praticienne» comporte la création d'un cours et d'un stage spécialisés en néonatalogie, afin de répondre à des besoins de formation ponctuels en néonatalogie du Diplôme complémentaire et de l'option du programme de M.Sc.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), option «Infirmière praticienne», à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/997<sup>e</sup>/461.

CE-997-6.10

HEC-Montréal

CE-997-6.10

- Création d'un programme de D.E.S.S. (gestion du patrimoine privé)

---

A-33/997<sup>e</sup>/462

La page portant sur la résolution du Conseil de la Faculté des études supérieures doit être remplacée dans le document de présentation; la page modifiée a été déposée en séance.

Le document de présentation précise l'historique et les objectifs du programme proposé, se posant principalement en regard de l'apparition de besoins dans la gestion de patrimoines d'entreprise ou personnel, entre autres sur les questions de conseil financier et de gestion des aspects particuliers, familiaux, entrepreneuriaux et fiduciaires. Face à ces besoins, le programme présenté propose une formation de niveau de deuxième cycle à des personnes souhaitant acquérir des connaissances techniques et des habiletés en gestion de patrimoine privé.

Le Conseil de la FES a recommandé l'approbation de ce projet à la majorité des voix. On explique que des réserves avaient été présentées en regard de certaines exigences du règlement du programme, et avaient donné lieu à deux abstentions lors du vote.

À la suite de questions présentées sur certaines modalités des articles 5, 6 et 7 du règlement proposé pour le programme, la présidente demande à la FES de vérifier avec l'École la conformité des modalités énoncées avec celles du règlement de la FES et avec les pratiques de l'École.

Le vote est demandé en regard de l'approbation du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, deux abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (gestion du patrimoine privé), à l'École HEC-Montréal, conformément au document A-33/997<sup>9</sup>/462.

CE-997-7                    AFFAIRES DIVERSES                    CE-997-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-997-8                    PROCHAINE SÉANCE                    CE-997-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 juin 2006, à 14 heures.

CE-997-9                    CLÔTURE DE LA SÉANCE                    CE-997-9

Bien que le registraire ait dû quitter la séance avant la fin, la présidente informe la Commission du départ à la retraite, le 31 mai prochain, de M. Fernand Boucher, qui a occupé cette fonction au cours de nombreuses années. Elle souligne l'étendue et la qualité de sa contribution dans ce cadre, plus particulièrement les apports importants réalisés dans les domaines du développement des projets académiques, de la gestion des études et des processus d'admission et d'inscription. Une lettre sera adressée à M. Boucher, afin de lui transmettre les vœux de félicitations et de remerciements de la Commission.

La séance est levée à 16 heures.

Adopté le 13 juin 2006 – Délibération CE-997-2

La présidente

La secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Francine Verrier